



**VILLE-MARIE
PROVINCE DE QUÉBEC, COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE
LUNDI 23 AVRIL 2018**

Comité exécutif

À la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'Édifice Bruyère, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M^{me} Hélène Nickner
MM. Denis Beauvais Pierre Rivard
 Jean-François Trahan

tous commissaires, formant quorum sous la présidence de M. Pierre Rivard.

Assistent également à cette séance :

MM. Éric Larivière, directeur général
 Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
 Claude Lemens, directeur du Service des technologies de l'information
M^{me} Josée Pelchat, secrétaire générale

Le président déclare la réunion ouverte.

E-2018-1279

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

E-2018-1280

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 26 FÉVRIER ET DU 5 AVRIL 2018

Les procès-verbaux ayant été remis aux commissaires en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement qu'ils soient adoptés et signés comme s'ils avaient été lus.

E-2018-1281

LISTE DES PAIEMENTS FAITS AUX COMMISSAIRES ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que les paiements faits aux commissaires et directeur général, présentés dans le document **DSRF-1718-07**, soient approuvés.

E-2018-1282

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE NOTRE-DAME-DU-NORD

Il est proposé par la commissaire Hélène Nickner et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Saint-Joseph de Notre-Dame-du-Nord pour une période de 3 ans à partir du 1^{er} juillet 2018 à l'entreprise Saniflex inc. pour un montant total de 149 864,03 \$ plus taxes et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet.

E-2018-1283

CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER ÉCOLE NOTRE-DAME DE BÉARN

Il est proposé par le commissaire Denis Beauvais et résolu unanimement que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue accorde le contrat d'entretien ménager de l'école Notre-Dame de Béarn pour une période de 3 ans à partir du 1^{er} juillet 2018 à l'entreprise Conciergerie Pierre Gaudet (NEQ 2246077020) pour un montant total de 136 126,35 \$ plus taxes et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer tout document à cet effet.

RÉFECTION DU PLANCHER DU GYMNASÉ À L'ÉCOLE DU CARREFOUR DE LATULIPE

Ce point est reporté à la prochaine séance du comité exécutif sinon les commissaires seront consultés par courriel selon les délais dans ce dossier.

E-2018-1284

ACHAT D'IPAD

CONSIDÉRANT les besoins des écoles et des centres de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) pour l'acquisition de tablettes numériques Apple;

CONSIDÉRANT qu'Apple a été précurseur dans le développement et la mise en marché des tablettes numériques dans les classes et est reconnu tant pour la convivialité de ses équipements que pour la diversité de son offre logicielle;



LUNDI 23 AVRIL 2018 (SUITE)

E-2018-1284
(suite)

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a développé une expertise spécifique pour le déploiement et la gestion des tablettes Apple puisqu'à ce jour, la très grande majorité des tablettes utilisées par les écoles et les centres de la CSLT sont des tablettes Apple;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information a concentré ses efforts sur la gestion des tablettes Apple et ne dispose pas encore de l'expertise nécessaire à l'introduction d'une autre technologie;

CONSIDÉRANT qu'Apple est fournisseur unique de ses produits et offre une structure tarifaire prédéterminée pour les besoins des établissements d'enseignement;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public pourrait mener à des coûts d'acquisition plus importants que ceux déjà offerts par Apple pour le milieu de l'éducation, puisque ce mode d'attribution impliquerait nécessairement un tiers, un revendeur ou un distributeur;

CONSIDÉRANT que l'esprit de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) vise une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT l'autorisation donnée par le MÉES permettant aux Commissions scolaires de ne pas recourir à un regroupement d'achats pour l'acquisition de tablettes numériques financées par la mesure 50760;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information, conjointement avec les Services éducatifs, à l'effet d'attribuer un contrat de gré à gré au manufacturier Apple pour l'acquisition de tablettes numériques en réponse aux besoins des écoles et les centres de la CSLT pour l'année scolaire 2017-2018, pour une somme maximale de 75 000 \$ au total;

CONSIDÉRANT le motif 4 de l'article 13 de la LCOP qui permet à un organisme public d'attribuer un contrat de gré à gré lorsqu'il estime qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) participe actuellement au groupement d'achats de Collecto Services regroupés en éducation (Collecto) pour la fourniture des postes informatiques et moniteurs neufs ainsi que celle des équipements audiovisuels et des solutions numériques interactives, et que les tablettes ne font pas partie des équipements informatiques couverts par ces ententes;

CONSIDÉRANT qu'un tel contrat de gré à gré doit faire l'objet d'une reddition de compte au Conseil du trésor et sera publié au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), car il excède 25 000 \$;

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré au manufacturier Apple, pour une somme maximale de 75 000 \$ plus taxes, pour la fourniture de tablettes Apple du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;
- 2° de CONFIER au Service des technologies de l'information le mandat de publier ce contrat au SEAO;
- 3° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à réaliser l'ensemble des dépenses projetées au présent rapport;

QUESTIONS SUR LES COMPTES

Aucune question.

E-2018-1285

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le commissaire Jean-François Trahan et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisé dix-neuf heures vingt-sept minutes lorsque les délibérations prennent fin.


Pierre Rivard, président


Josée Pelchat, secrétaire générale